

LETTRE de M. l'Évêque de Mirepoix , au Chapitre de son Église Cathédrale , avec la réponse du Chapitre.

De notre Séminaire de Mazerès, le 7 Octobre 1790.

VOUS connoissez, MESSIEURS, tous les rapports qui existent entre l'Évêque & le Chapitre de son Église Cathédrale. Vous êtes son Sénat, son Conseil, & à sa mort vous lui succédez dans le gouvernement de son Diocèse. Pénétré de cette vérité, c'est toujours dans votre sein que j'ai pris des Coopérateurs pour m'aider à remplir les pénibles & périlleuses fonctions de l'Épiscopat. C'est même pour moi une consolation de penser qu'après ma mort, qui certainement n'est pas éloignée, mon autorité sera confiée à des hommes aussi éclairés que sages, & qui aux talens & aux vertus, joignent cette expérience, qui est d'un si grand secours dans le gouvernement.

C'est de J. C. que les Évêques tiennent le pouvoir de gouverner son Église; c'est aussi de lui que, par le canal de l'Église émane celui des Chapitres Cathédraux; la puissance séculière n'a pu le leur donner, & par une suite nécessaire elle ne peut pas les en dépouiller. J'ai même lieu de croire que cette façon de penser est aussi celle de l'Assemblée Nationale, puisque, s'il faut ajouter foi aux nouvelles publiques, qui à cet égard méritent toute créance, on s'est adressé à Sa Sainteté pour obtenir d'elle l'autorisation de la nouvelle organisation du Clergé, en suivant les formes prescrites par les Canons & les usages de l'Église Gallicane. Mais, quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que le Chapitre ne peut adhérer ni consentir à une suppression dans laquelle on auroit violé les loix les plus saintes, & je puis dire les plus nécessaires pour le maintien de la Hiérarchie Ecclésiastique. Les Évêques qui sont

544
à l'Assemblée Nationale, ainsi que la majeure partie du Clergé du second ordre, ont cru ne pouvoir pas voter dans les délibérations relatives à cette organisation, la regardant comme destructive de l'ordre Hiérarchique.

Le conseil que je prends la liberté de vous donner, je le prendrai pour moi-même; & j'espère qu'avec la grace du Seigneur, je serai fidèle à ce que la Religion me prescrit à cet égard. Je vous demande pour cela le secours de vos Prières. Je suis accablé sous le poids des années, & plus encore sous celui des infirmités; demandez à Dieu pour moi d'être fidèle jusqu'à la mort à la grace de ma vocation, & que les tribulations, de quelque genre qu'elles soient, ne puissent jamais me séparer de la charité de J. C. En acceptant l'Épiscopat, j'ai promis à Dieu d'être inviolablement attaché à l'épouse à laquelle il daignoit m'unir malgré mon indignité. Rien n'a pu, je le puis attester, altérer en moi ces sentimens. J'en renouvelle à Dieu la promesse, & j'ai lieu de croire que j'aurai la consolation de voir que vous êtes unis avec moi dans cette façon de penser & d'agir. Je ne regrette certainement pas les richesses de l'Épiscopat, je fais que je n'en étois que l'économe. Je ne saurois, non plus, regretter l'exercice de l'autorité qui m'est confiée, & j'en ferai volontiers le sacrifice, dès l'instant que je serai convaincu qu'il y va de la gloire de Dieu, des intérêts de l'Église, & de la sanctification des âmes. Mais je suis forcé de le dire, & mon cœur en est navré de douleur; je suis bien éloigné de penser que le projet de la nouvelle organisation du Clergé produise aucun de ces avantages. Je n'ai gardé d'accuser les Membres qui composent l'Assemblée Nationale, de vouloir renverser la Religion Catholique, Apostolique & Romaine: mais je suis convaincu que si la nouvelle organisation avoit lieu, il en résulteroit les plus funestes effets.

J'ai su les difficultés qui se sont élevées au sujet de l'encensement d'usage dans l'Église Cathédrale. J'ai fort approuvé votre zèle à le maintenir. En cela vous avez suivi ce qui se pratique dans les plus grandes Eglises, & notamment dans celle de notre Eglise Métropolitaine, & dans toutes les Eglises de Paris, sous les yeux de l'Assemblée Nationale. L'encens que reçoivent les Ministres des Autels ne leur est pas per-

545

sonnel ; il se rapporte & se termine à la Divinité , dont ils font les Ministres. Je ne puis trop vous exhorter , dans ces temps malheureux , à redoubler tellement d'affiduité aux Offices , de ferveur & de zele , que le Peuple de Mirepoix soit pénétré de la grandeur de la perte dont il est menacé , & qu'il regarde comme une calamité d'être privé du secours de vos prieres & des exemples d'édification que vous lui donnez.

Fideles à exécuter l'Ordonnance que j'ai rendue au commencement de l'Assemblée Nationale , & dont l'exécution ne doit finir que lorsqu'elle se séparera , vous avez tous les jours demandé à Dieu , dans le Saint Sacrifice de la Messe , qu'il daigne répandre sur elle son esprit de grace , afin qu'elle ne s'écarte jamais des sentiers de la vérité , que ses opérations tendent toujours à l'utilité commune ; que ses Délibérations soient puisées dans la sagesse qui vient d'en haut ; & que par là la vraie foi , la piété , l'innocence , la paix , l'abondance , soient immuables dans ce Royaume. Continuons , MESSIEURS , de faire au Ciel une sainte violence , c'est le moyen de lui être agréable , & d'obtenir les grands bienfaits que nous sollicitons.

Je suis , MESSIEURS ET TRÉS-CHERS FRERES en JESUS-CHRIST , avec un inviolable & très-parfait attachement , votre très-humble & très-obéissant serviteur.

† F. T. Evêque de Mirepoix , signé.

RÉPONSE du Chapitre de Mirepoix.

MONSIEUR,

LE Chapitre a reçu la Lettre dont Votre Grandeur a bien voulu l'honorer , en date du 7 du courant. Nous l'avons lue & relue , & toujours avec un surcroît de reconnoissance pour vos bontés , de sensibilité

sur vos peines & sur vos infirmités, d'admiration de vos vertus, & d'adhésion à vos principes & à vos sentimens, d'autant qu'ils sont exactement l'expression des nôtres.

Oui, MONSEIGNEUR, nous croyons & nous professons hautement avec vous, que le Chapitre Cathédral est le Sénat, le Conseil de son Evêque, & qu'à sa mort il est revêtu de sa Jurisdiction pour le gouvernement de son Diocèse : Que c'est de JESUS-CHRIST que les Evêques tiennent le pouvoir de gouverner son Eglise ; & que c'est aussi de lui que, par le canal de l'Eglise, émane celui des Chapitres Cathédraux. Que la puissance séculière n'ayant pu leur donner ce pouvoir, elle ne fauroit les en dépouiller. Que quelque droite & pure que puisse être l'intention de l'Assemblée Nationale, dans le Décret de la nouvelle organisation du Clergé ; quelque respect que nous ayons pour ses Décrets, nous sommes, comme vous, très-persuadés & très-convaincus, que si cette organisation avoit lieu, loin de contribuer à la gloire de Dieu, à l'avantage de l'Eglise, au salut des ames, il en résulteroit les plus funestes effets. Tels ont toujours été, MONSEIGNEUR, & tels sont aujourd'hui plus que jamais, nos principes & nos sentimens. Puissent-ils être aussi immortels qu'ils sont véritables, & ne jamais être démentis par notre conduite ! Veuillez, MONSEIGNEUR : veuillez nous obtenir cette grace du Ciel par la ferveur de vos prieres. Les nôtres vous sont acquises, comme notre amour & notre respect, & elles dureront autant que nous-mêmes.

Et c'est dans ces sentimens que nous avons l'honneur d'être, MONSEIGNEUR, de votre Grandeur,

A Mirepoix, ce 13

Octobre 1790.

LECLERE, Prévôt. MONDIN, Prévôt. DALBIS, Chanoine. COSTECAUDE, Archidiacre. GOMMA, Chanoine. MAILHOL, Sacristain. CASTRES, Chanoine. BAILLÉ, Chanoine. L'Abbé D'ESCALONNE, Chanoine.



Les très-humbles & très-obéissans serviteurs.